

Quelques dates à retenir

08 Mai : Vente de fleurs organisée par le CCAS

26 Juin : Concert de Michèle Bernard Les Copains d'Alors

Association Gym Détente

Prévoir des événements et manifestations en ce moment nous semble bien difficile....Beaucoup trop d'incertitudes....

- DONC, en ce qui nous concerne, nous continuons à proposer à nos adhérents des séances de GYM par VIDÉO, pour rester en forme et pour garder le lien, mais évidemment aucune manifestation.

Hélène DISINT - Association Gym Détente -Tel : 06 79 69 60 25

Association des classes

L'association des classes change de nom tous les ans. Cette année 2021, on parle de l'association des classes en 1 ; en 2022, les classes en 2 prendront la relève.

Pour cette année, nous souhaitons réunir toutes les personnes nées dans une année en « 1 ». Nous faisons tout d'abord la liste des habitants concernés en essayant de n'oublier personne.

Merci de nous dire par téléphone, sms ou mail dès que possible

1- si quelqu'un de votre foyer est né en 1921, 1931, 41, etc..2021.

2- Si vous êtes partants pour faire partie du groupe organisateur, on aimerait des gens de bonne volonté de tout âge.

Le contexte n'est pas très propice, mais on va au moins essayer!

J. Bonino 06 50 27 24 74, jeannine.bonino@orange.fr ou

A. Cervantes 06 66 14 07 01, anne.cervantes@club-internet.fr

Association Les Copains d'Alors

Nous avons déjà réduit nos projets qui devaient marquer nos 21 ans d'existence, faute d'avoir pu marquer nos 20 ans en 2020...Reste programmé :



Sous réserve évidemment...

Concert de **Michèle Bernard**

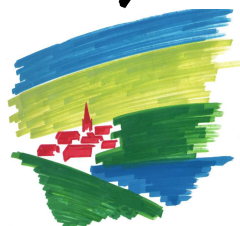
**Samedi 26 juin
2021**

salle polyvalente de
Moras

En 1ère partie :

**La Chorale des
Copains d'Alors
de Moras**

Flash Infos 2021



**FEUILLE DE CHOU
MORAS**

Le mot du Maire

Malgré le ralentissement imposé par les mesures sanitaires liées à la crise du COVID, le conseil s'est mis au travail. Avant tout, nous sommes mobilisés pour aider nos concitoyens, ainsi, avec une équipe restreinte du CCAS, un accompagnement aux démarches pour la vaccination a été proposé à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans : 4 personnes l'ont souhaité et sont maintenant vaccinées. Une fois par semaine, en visioconférence avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné nous nous informons des solutions proposées et de leur évolution. Nous restons à votre service pour vous aider dans vos démarches.

Plus près de vous ! Grâce à l'application mobile Panneau Pocket, mise en place le 22 mars, nous pouvons désormais communiquer de façon très fluide et très directe : ce système simple à installer sur votre smartphone ou tablette, nous permet de vous prévenir **instantanément** : alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations, depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, vous êtes connectés à l'actualité de Moras, mais aussi des communes voisines et de vos lieux de fréquentation favoris. Bien entendu le site Internet reste un lieu d'information où vous retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux, les projets en cours, les activités des associations etc.

Le budget 2021 a été validé par l'autorité administrative et voté par le conseil. Le manque à gagner lié à l'impossibilité de louer la salle des fêtes est compensé en grande partie par les économies de fonctionnement. Le budget est pratiquement équilibré et nous permet d'envisager la rénovation de l'école sereinement ainsi que la première tranche des travaux de l'église.

Eric Sucillon

Fermeture de la Mairie :
du 12 au 23 avril inclus

Contacts Mairie :

Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92

Ouverture public : Lundi 9h30-12h30 Mercredi 13h30-19h

A compter du 5 avril inclus et jusqu'à nouvel ordre, l'accueil du public se fera uniquement sur rendez-vous.

CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2021

Délibération : fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil municipal. Il précise que leur nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, décide de fixer à **quatorze (14)** le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S..

Délibération : désignation des membres du Conseil Municipal au CCAS

En application des articles L 123-6, R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Maire rappelle qu'il est président de droit du C.C.A.S. et que la moitié des membres du conseil d'administration sont élus en son sein par le Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués au CCAS :

- Sylvie BOGAS- Alexandre CLUCHIER- Marie-Claire DUMOULIN- Tristan FLACHET- Frédérique MARTOS- Eric PRUD'HOMME- Béatrice VIAL.

Délibération : subvention 2021 à la bibliothèque

La bibliothèque intercommunale regroupant trois communes, Moras, Saint-Hilaire-de-Brens et Veyssilieu, perçoit chaque année une contribution de chacune des communes.

Le Maire propose d'attribuer, pour l'année 2021 la somme de 400€. 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention .

Délibération : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives territoriales,

Vu la proposition du Centre de Gestion de l'Isère en date du 1^{er} janvier 2021,

Considérant qu'un agent est inscrit sur un tableau d'avancement de grade,

Le Maire propose au vu des visas la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à compter du 20 avril 2021. 14 voix pour.

Délibération : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriales,

Vu la proposition du Centre de Gestion de l'Isère en date du 1^{er} janvier 2021,

Considérant qu'un agent est inscrit sur un tableau d'avancement de grade,

Le Maire propose au vu des visas la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2021.

- par 14 voix pour

M. le Maire donne la parole aux adjoints afin de faire le point sur les actions menées.

Information

Suite à sa proposition, M. le Maire demande à Philippe NOITON de se positionner en tant qu'éventuel 4^{ème} adjoint.

M. Philippe NOITON confirme sa volonté d'être nommé 4^{ème} adjoint. M. le maire informe donc que la candidature de M. Philippe NOITON sera soumise aux votes à bulletins secrets du Conseil Municipal lors d'un prochain conseil municipal après avoir voté le budget.

Questions diverses

1) Mme Béatrice VIAL demande si des dispositifs pourraient être mis en place pour réduire les débordements des deux roues motorisés sur les sentiers pédestres.

M. le Maire informe qu'il a demandé à l'adjoint technique de faire le tour des chemins afin de vérifier s'il manquait des panneaux d'interdiction de circuler. D'autres systèmes de dissuasion (barrières, rochers) peuvent être étudiés.

2) M. Philippe NOITON demande l'autorisation pour procéder à l'abonnement de la commune à PanneauPocket, application mobile qui permettrait aux habitants d'être informés des événements sur la commune et les alentours.

M. le Maire et le Conseil reçoivent favorablement cette requête.

ECOLE

Nous souhaitons diversifier les revues de nos bibliothèques de classe. Nous sommes à la recherche de revues (J'aime Lire / Astrapi / Images Docs / Manon / Girl / Witch / Julie / Mes premières lectures / Toboggan / Youpi / sciences et vie découvertes...). Si vous envisagez de vous séparer de ce type de documents, nous sommes preneurs. Les enfants adorent ce type de lecture lors du 1/4h de lecture proposé quotidiennement. Nous recherchons aussi des livres documentaires et BD, livres très appréciés par les enfants.

Cette année, la coopérative scolaire a déjà investi 300€ pour acheter des albums et des romans afin d'enrichir nos bibliothèques.

Merci par avance.

Christelle et Vincent